PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mandat 2025-2026 – CA du 07 Avril 2026

AELIÉS
Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures

PROCÈS-VERBAL – CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

Mardi 07 Avril 2025 À 17 H 00 – EN HYBRIDE

Pavillon Louis-Jacques-Casault, Salle CSL 3632 + Zoom

Sont présent·e·s les membres du conseil d'administration suivants :

Charles-Émile Fecteau	Sciences et génie
Coline Milhau	Sciences et génie
Corneille Caroelle Amougou	Lettres et sciences humaines
Cheick-Aziz Touré	Sciences de l'administration
Edouard Paquet	Sciences infirmières
Élise Thiboutot	Sciences sociales
Guy Alain Sylvanus Kouyo	Sciences de l'administration
Jourdain Lokossou	Sciences de l'agriculture
Ludovik Levasseur	Sciences et génie
Marianne kerleaux	Sciences et génie
Marion Wilkens Carine Assogba	Droit
Moloud Akbarzadeh	Médecine
Nicole Deba	Littérature
Philippe-André Luneau	Sciences et génie

Sont absent·e·s les membres du conseil d'administration suivants :

Carine Adegbola	Agroéconomie
David Andres Gaitan Masmela	Sciences infirmières
Dolores Bledjiri Kante Deba	Lettres et sciences humaines
Dylan Musiol	Médecine
Giresse Mpey	Sciences sociales
Lauralie Tanguay	Sciences de l'administration
Moloud Akbarzadeh	Médecine
Oumar Camara	Sciences de l'administration
Patrick Blondin Tsafack	Pharmacie (fin d'études)
Sabrina Grenier	Sciences de l'éducation (fin d'études)
Siméon Roland Ekodo	Lettres et sciences humaines

Sont présents les membres du comité exécutif suivants :

Ingrid Avila Tiomo	Présidente
Mathilde Djouela Kuitché	Coordonnatrice à la recherche
Fatoumata Sylla	Coordonnatrice aux affaires pédagogiques

Sont absent·e·s les membres du conseil exécutif suivants :

Salimatou-Ismaël Tounkara	Coordonnatrice aux affaires internes et associatives

Sont présent·es les observateur·trices suivant·e·s :

Charlotte Barry	Présidence d'assemblée
Marwa Ben Gaied	Secrétariat d'assemblée (procès-verbal)
Caroline Thériault	CN-Comité parent
Fatou Dia	CN-Comité parent
Félix Constantin Ntonye	Ancien coordonnateur aux affaires institutionnelles (AELIÉS)
Louis-Vincent Grand'Maison	CN-CCC
Louis-Xavier Lamy	Sciences sociales – Ancien président AELIES
Thomas Pouliot	
Samuel	
Eliot Marchand	
Danick Bonnette	

Message de reconnaissance des territoires des Premières Nations :

Nous reconnaissons que ce territoire est *à la croisée du Nionwentsïo du peuple Huron-Wendat, du Ndakinna du peuple Wabanaki, du Nitassinan du peuple Innu, du Nitaskinan du peuple Atikamekw et du Wolastokuk du peuple Malécite*, et nous honorons nos relations les uns avec les autres.

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Caroline Sayyad constate le quorum à 17h20

Résolution CA-2025-04-07/01

Proposé par : Caroline Sayyad

Appuyée par : Pauline Milot

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Que soit ouvert la séance du conseil administratif extraordinaire de l'AELIÉS du 07 avril 2026

Résolution CA-2025-04-07/02

Proposé par : Caroline Sayyad

Adopté par : Pauline Milot

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Nomination de la présidence et du secrétariat de l'assemblée

Que charlotte Barry soit nommée présidente de l'assemblée et Marwa Ben Gaied secrétaire de l'asseblée

Résolution CA-2026-04-07/03

Proposé par Caroline Sayyad

Appuyée par: Pauline Milot

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée procède à la lecture complète de l'ordre du jour, point par point.

Résolution CA-2026-04-07/04

Proposé par : Élise Tiboutot

Appuyé par : Alyse

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Solutions et discussion pour l'avenir de l'AELIÉS

Des représentant.e.s du RÉEL exposent une proposition concernant l'avenir de l'AELIÉS. Cette présentation fait suite à deux résolutions adoptées lors du dernier conseil d'administration du mois de mars.

La présentation porte sur l'état de la situation actuelle, les enjeux observés ainsi que les étapes envisagées. Le RÉEL a pour objectif de favoriser une meilleure représentation de la communauté étudiante de l'Université Laval. Il a été créé à la suite de plusieurs enjeux vécus au sein de l'AELIÉS, afin d'élargir la réflexion sur l'avenir de la représentation étudiante.

Selon le RÉEL, il est nécessaire d'établir un état de situation clair. Plusieurs constats sont soulevés, notamment :

- une perte de confiance de certains membres ;
- un sentiment de ne plus être représenté.e.s ;
- des difficultés de gouvernance ;
- un faible engagement et une faible participation des membres.

Les représentant.e.s du RÉEL exposent donc une piste de solution.

Laurence présente le projet de fusion. Elle précise que l'objectif de la présentation n'est pas de procéder à un vote, mais plutôt de mettre de l'avant le projet et d'en expliquer les grandes lignes. L'objectif est également de redonner la parole aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

Le projet proposé consiste à fusionner l'AELIÉS et la CADEUL. Cette fusion permettrait de créer une association étudiante d'envergure, représentant l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'Université Laval. Elle constituerait ainsi un levier plus puissant, permettant à l'association de parler au nom de toute la communauté étudiante.

Plusieurs raisons sont avancées pour justifier cette proposition de fusion. D'abord, les deux associations fonctionnent actuellement en parallèle, ce qui peut entraîner des dédoublements dans les services et les structures. Ensuite, lors du passage du baccalauréat aux cycles supérieurs, une représentation commune permettrait aux

étudiantes et étudiants de conserver certains repères et de simplifier leur engagement associatif.

Il est également mentionné que les réalités étudiantes des premier, deuxième et troisième cycles sont complémentaires, bien qu'elles présentent certaines différences. Une association unifiée permettrait d'agir plus efficacement sur des enjeux communs, notamment en matière de mobilisation.

Le RÉEL propose ainsi une structure simplifiée, avec des services communs, afin d'éviter les doublons et d'accompagner les étudiantes et étudiants tout au long de leur parcours universitaire.

La capacité de mobilisation constitue également un argument important. Une association représentant un plus grand nombre de membres pourrait avoir davantage de visibilité, exercer une pression plus importante sur les enjeux politiques et institutionnels, et renforcer la représentation étudiante.

Les représentant.e.s du RÉEL invitent également à réfléchir à une association moderne, adaptée au contexte de 2026, et s'inscrivant dans une logique de décloisonnement entre les cycles d'études.

Le comité du RÉEL indique avoir déjà effectué certaines vérifications avec la CADEUL afin d'anticiper les étapes nécessaires au projet.

Enfin, il est souligné que la démarche revêt un caractère historique, puisqu'il n'existe pas de précédent comparable.

L'étape de l'assemblée générale extraordinaire est importante, puisqu'elle permettrait aux membres de l'AELIÉS de se prononcer afin de donner ou non un mandat au RÉEL. Ce mandat serait nécessaire pour permettre la préparation d'un référendum à l'automne 2026.

Durant l'été 2026, une phase de négociation devrait avoir lieu avec différents partenaires, notamment l'Université Laval, le ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que la CADEUL.

Me Véronique Bédard-Tremblay est présente afin de répondre aux questions de nature juridique concernant le projet.

En résumé, le projet est présenté comme une occasion de regrouper les forces et les ressources. Le RÉEL précise toutefois qu'il doit d'abord obtenir un mandat de la part des membres afin d'entamer les démarches.

5. Questions adressées à Me Véronique Bédard-Tremblay

Hawa Diallo demande si le projet serait avantageux pour la CADEUL

Me Bédard-Tremblay répond que son rôle est de se prononcer uniquement sur la faisabilité juridique du projet. Elle précise qu'elle ne peut pas répondre à la question de savoir si le projet serait avantageux ou non pour la CADEUL, notamment en raison du secret professionnel.

Alexandra demande quelles seraient les implications du projet ainsi que ses éventuels aspects négatifs.

Il est précisé que les questions adressées à Me Bédard-Tremblay doivent porter uniquement sur les aspects juridiques.

Thomas Harton demande si ce jumelage impliquerait une renégociation complète des assurances collectives ou si celles-ci pourraient être transférées juridiquement.

Me Bédard-Tremblay répond que la question des assurances collectives ferait partie des éléments à examiner dans le cadre des négociations. Elle précise qu'il pourrait y avoir des enjeux ou des ajustements à prévoir, et que ceux-ci seraient discutés au moment approprié.

Thomas demande donc si, dans le cas de deux entités distinctes, une renégociation ou un changement serait probablement nécessaire.

Me Bédard-Tremblay répond qu'une éventuelle négociation serait effectivement possible.

Cheick-Aziz Touré demande si le mandat aurait une incidence sur les règlements généraux de la CADEUL et quels changements pourraient être nécessaires.

Me Bédard-Tremblay explique que la CADEUL est actuellement accréditée à titre de regroupement des associations étudiantes de l'Université Laval. Elle précise que, pour inclure les étudiantes et étudiants actuellement représenté.e.s par l'AELIÉS, il faudrait modifier l'accréditation, ce qui entraînerait également des modifications aux règlements généraux.

Cheick-Aziz demande si la charte de la CADEUL prévoit ce type de changement et si cela pourrait ralentir le processus.

Me Bédard-Tremblay répond qu'il pourrait effectivement y avoir des impacts et des enjeux à considérer, mais que cela ne constitue pas un obstacle impossible à surmonter.

Hawa exprime des réserves quant aux explications données, en indiquant que, selon elle, le projet entraînerait nécessairement des changements importants.

Me Bédard-Tremblay précise qu'il ne s'agit pas, juridiquement, d'une fusion au sens strict.

Hawa réitère ses préoccupations quant à la crédibilité de cette distinction.

Proposition1

Considérant la volonté d'assurer une représentation étudiante plus cohérente et renforcée aux cycles supérieurs:

Considérant les réflexions en cours concernant l'avenir de la représentation étudiante à l'Université Laval;

Considérant les défis structurels et organisationnels auxquels l'AELIÉS est actuellement confrontée

Proposition2

Considérant les réflexions en cours concernant l'avenir de la représentation étudiantes aux cycles supérieurs

Proposé par Valérie Johnson

Appuyée par Laurence Palin

Charles-Émile Fecteau demande si on peut les séparer à l'améable

Mohamed, nouveau président de l'AELIÉS, prend la parole, il indique qu'en tant que président, il ne peut accepter que l'association soit présentée comme étant en difficulté. Selon lui, les enjeux observés relèvent davantage des relations entre le conseil d'administration et le conseil exécutif, notamment dans un contexte où de nouvelles idées sont proposées.

Il ajoute que le manque d'engagement ne concerne pas uniquement les étudiantes et étudiants, mais également certaines instances administratives. En conclusion, il précise qu'il ne considère pas nécessairement la proposition comme une mauvaise solution, mais qu'il souhaite laisser du temps à l'association pour évoluer avant d'envisager une transformation aussi importante.

Louis-Xavier précise que les membres du RÉEL ne sont pas des membres de l'exécutif et qu'ils ne se positionnent pas en opposition au conseil d'administration. Il explique qu'ils ont été sollicités afin de présenter des pistes de solution. Ayant déjà été président de l'association, il indique connaître les règlements généraux et reconnaître les enjeux vécus par les étudiantes et étudiants, notamment les étudiantes et étudiants internationaux, qui représentent une part importante de la communauté étudiante.

Il explique que les constats présentés ont été faits en amont, dans le but de proposer un projet favorable aux membres et d'évaluer, par la négociation, si celui-ci pourrait aboutir. Il ajoute que la CADEUL et l'AELIÉS ne fonctionnent pas de la même façon. Selon lui, la démarche présentée vise à négocier, et non à dissoudre l'AELIÉS, afin de déterminer la meilleure façon d'assurer la suite des choses.

Alexandre pose une question concernant l'engagement étudiant, notamment les aspects négatifs possibles du projet et ses effets sur la mobilisation.

Jean-Hugues Robert pose une question technique concernant les modalités d'un éventuel référendum.

Il est répondu que les modalités ne sont pas encore établies et qu'elles relèveraient des instances de l'AELIÉS. Il est également mentionné que certaines adaptations pourraient être nécessaires en amont du référendum, notamment concernant la rémunération de la personne qui présiderait le processus.

Élise revient sur les différences entre les enjeux des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et ceux du premier cycle. Elle explique que le projet de restructuration vise à créer quelque chose de nouveau et de constructif.

Laurence répond à Alexandra concernant les inquiétudes soulevées sur les impacts négatifs possibles du projet et le manque de réponses à certaines questions. Elle précise que ce n'est pas nécessairement au RÉEL de répondre à toutes ces questions à ce stade, puisque l'objectif est de tenir un référendum. Elle rappelle que la présidente de la CADEUL est présente autour de la table et qu'elle peut également répondre à certaines questions.

Alexandra indique demeurer préoccupée par le fait que certains impacts négatifs n'aient pas été clairement abordés.

Kassandra, finissante au baccalauréat, indique qu'elle trouve le projet de fusion pertinent. Elle souligne toutefois que plusieurs enjeux pourraient devoir être examinés, notamment les cotisations, les assurances et les services offerts. Malgré ces réserves, elle indique soutenir la transition proposée.

Jourdain Loukoussou demande si le RÉEL possède une existence juridique formelle. La présidence d'assemblée répond que non. Jourdain indique alors que, selon lui, le RÉEL n'existe pas réellement sur le plan juridique.

Valérie répond que le fait que les membres du RÉEL soient présents et participent à la démarche démontre l'existence du mouvement, même s'il ne s'agit pas d'une instance juridiquement constituée.

Jourdain demande ensuite laquelle des deux associations, la CADEUL ou l'AELIÉS, a été créée en premier.

Il est mentionné que la CADEUL a été créée en 1981 et que l'AELIÉS a été créée en 1996. Cynthia précise toutefois que l'AELIÉS existait avant la CADEUL sous une autre forme ou selon un autre historique associatif.

Jourdain ajoute que les deux associations n'ont pas été créées au même moment, ce qui démontre, selon lui, qu'il existait un besoin distinct ayant mené à leur création. Il questionne également la présence de l'avocate de la CADEUL dans le cadre de cette discussion.

Laurence répond que l'existence d'une association unique dans d'autres universités, notamment à l'Université de Montréal, démontre que ce modèle peut être intéressant. Elle précise que la question importante est de déterminer si l'AELIÉS peut continuer d'exister seule ou s'il serait préférable de créer une entité ayant à cœur les réalités des deux groupes étudiants.

Jules Labrecque mentionne que les enjeux de représentation peuvent se situer à plusieurs niveaux, notamment aux niveaux provincial et fédéral. Il propose donc de concentrer les discussions sur l'avenir concret de l'association.

Joséphine Claude Haba revient sur l'intervention du président de l'AELIÉS. Elle rappelle que toute association peut traverser des défis, mais que la situation discutée concerne actuellement l'AELIÉS. Elle s'adresse également à Louis-Xavier concernant le PEQ, en précisant que des démarches ont été faites, notamment auprès de l'Université. Elle indique être contre le projet de fusion.

Louis-Xavier répond à Joséphine qu'il n'a pas nécessairement vu les actions mentionnées, mais précise qu'il ne souhaite attaquer personne. Il s'excuse si sa façon d'aborder le sujet a pu être blessante. Il rappelle que la démarche proposée vise à consulter les membres dans le cadre d'un processus démocratique. Selon lui, un mandat est nécessaire afin de développer un projet qui pourrait ensuite être présenté aux membres.

Il ajoute qu'il a été président de l'AELIÉS pendant la pandémie et qu'il demeure attaché à l'association. Il précise toutefois que son attachement premier va à la communauté étudiante, et que sa démarche ne découle pas d'un manque de loyauté envers l'AELIÉS.

Étienne Proulx pose une question sur la transparence du processus. Il demande si d'autres solutions que la fusion ont été envisagées. Il demande également si les membres du RÉEL peuvent déclarer leurs liens directs avec la CADEUL.

Louis-Xavier répond qu'il a commencé son engagement étudiant en 2018 avec la CADEUL, notamment pour représenter les intérêts des étudiantes et étudiants en sciences politiques. Il indique que ses liens avec la CADEUL relèvent principalement de son parcours d'engagement étudiant.

Valérie précise qu'elle a fait son baccalauréat et sa maîtrise à l'Université de Montréal, où il n'y avait qu'une seule association étudiante. Elle indique n'avoir jamais eu de relation directe avec la CADEUL.

Une autre personne mentionne être étudiante à l'Université Laval depuis 2015 et avoir eu certains liens avec la CADEUL entre 2018 et 2020 dans le cadre de son parcours étudiant.

Amadou Ndiaye commence son intervention en rappelant que « l'union fait la force ». Il indique que l'idée peut être bonne dans sa forme, mais exprime un malaise quant à l'utilisation des termes. Selon lui, il ne s'agirait pas seulement d'une fusion, mais plutôt d'une forme d'absorption de l'AELIÉS par la CADEUL.

Il explique que certaines réalités sont communes aux étudiantes et étudiants québécois et internationaux, mais que les solutions doivent tenir compte des besoins des deux groupes. Selon lui, il est important d'avancer vers une solution sans attaquer les personnes en place. Il ajoute que le président de l'AELIÉS semble vouloir trouver des solutions et qu'il faudrait lui laisser le temps de le faire.

Camille Baril indique que plusieurs personnes ne se sentent pas représentées. Elle ajoute qu'avec la CADEUL, plusieurs structures permettent déjà de relier les différents groupes étudiants. Elle estime que l'AELIÉS rencontre des problèmes récurrents depuis 2020 et considère qu'il faudrait permettre à la communauté étudiante de se prononcer sur l'avenir de l'association.

Louis-Xavier demande ensuite à prendre la parole pour présenter des excuses.

Siméon Roland Ekodo Mveng indique que toutes les associations traversent des difficultés. Il précise qu'il n'a pas d'objection à ce qu'un référendum soit tenu, puisque les étudiantes et étudiants seront libres de choisir.

Il soulève également des questions concernant les assurances et les particularités propres aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

Thomas Harton revient au sujet de la rencontre et souligne que la proposition devrait s'inscrire dans un processus démocratique. Il demande si d'autres solutions en matière de défense des droits ont été envisagées par le RÉEL.

Le RÉEL remercie Thomas de ramener la discussion au sujet du conseil d'administration extraordinaire. Il est rappelé que les membres du RÉEL sont des bénévoles et que l'objectif est de favoriser la mobilisation des étudiantes et étudiants.

Le RÉEL précise ne pas être fermé aux propositions, mais indique que la démarche vise d'abord à assurer une meilleure représentation étudiante.

Valérie, membre du RÉEL, précise qu'elle n'est pas juriste. Elle explique que le RÉEL ne peut pas encore être plus précis sur certains aspects du référendum, notamment parce qu'aucune négociation n'a encore été menée et que les avocats pourraient proposer différents chemins juridiques. Elle rappelle que l'idée générale est de créer une seule association plutôt que deux associations distinctes.

Le président de l'AELIÉS prend ensuite la parole et commence par présenter ses excuses, notamment auprès de la CADEUL. Il précise que son intention n'est pas d'apporter de la négativité. Il indique toutefois avoir le sentiment que le processus pourrait avoir pour effet de limiter son action alors qu'il vient tout juste d'entrer en fonction et souhaite proposer des solutions.

Concernant la proposition 1, il indique souhaiter travailler avec le RÉEL afin de discuter de la restructuration. Concernant la proposition 2, il estime pouvoir discuter directement avec la présidente de la CADEUL et ne voit pas nécessairement la priorité de confier cette démarche au RÉEL.

Il rappelle qu'il est le porte-parole des étudiantes et étudiants et propose de collaborer avec le RÉEL afin de discuter des deux propositions.

Hawa présente également des excuses. Elle indique que le document présenté ne la rassure pas entièrement. Selon elle, il faudrait nommer clairement les choses et reconnaître qu'il s'agit d'une fusion. Elle rappelle que la discussion porte sur l'avenir de l'AELIÉS et se demande si le projet a d'abord été présenté au président de l'AELIÉS avant d'être soumis aux étudiantes et étudiants.

La présidence d'assemblée rappelle que la question centrale demeure la tenue éventuelle d'un référendum.

Hawa réitère ses réserves et indique craindre que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs suivent un processus qui ne leur serait pas suffisamment expliqué.

La présidence d'assemblée réitère que les membres auraient ultimement à se prononcer par référendum, en répondant oui ou non à la proposition.

Gabriel Boivin demande la question préalable.

La présidence d'assemblée vérifie si les membres sont prêt.e.s à voter sur la proposition.

Résultat du vote sur la question préalable :

- Pour : 56 personnes se déclarent prêtes à voter sur la proposition.
- Contre : 9 personnes ne se déclarent pas prêtes à voter sur la proposition.

La question préalable est donc adoptée.

Résolution CA-2026-04-07/05

Thomas indique qu'il souhaite poser une question, mais ne présente pas d'amendement.

Mathilde informe que le point d'ordre sur la présidence d'assemblée que c'est à elle de vérifier

Étienne informe que selon le code Morin les gens sont normalement tenus avoir

À l'amiable refaire la question précédente

La proposition 1 oui ou non voter sur la proposition et pas s'abstenir

35 Personnes pour voter la proposition 1.

32 Personnes qui sont contre voter la proposition 1.

Dismas Niyonizigiye indique avoir été surpris par la tenue d'un vote.

Stéphanie Poirier rappelle que le point inscrit à l'ordre du jour était identifié comme un point décisionnel, avec la mention « R ». Elle précise donc que la tenue d'un vote ce soir ne devrait pas constituer une surprise.

Elle indique être favorable au projet de fusion et au rapprochement entre les deux associations. Elle mentionne avoir déjà été présidente de deux associations étudiantes à l'UQAM. Elle ajoute avoir participé à deux rencontres du conseil d'administration de l'AELIÉS et affirme avoir reçu une mise en demeure, ce qui l'a amenée à démissionner.

Elle conclut en indiquant qu'elle est favorable aux propositions présentées ce soir.

Judith Rodrigue propose que les interventions ne dépassent pas 2 minutes

Appuyée

Marianne Kerleau, membre du conseil d'administration et du comité de restructuration, indique que d'autres solutions ont été envisagées. Elle précise toutefois que, compte tenu du nombre d'éléments à considérer, il est difficile d'en faire une présentation complète dans le cadre de la rencontre. Selon elle, la fusion constitue la meilleure solution.

Elle rappelle que la discussion porte sur la tenue d'un référendum et précise que celui-ci permettrait de répondre aux inquiétudes des membres. Elle indique également que la fusion pourrait être envisagée à l'automne, après une période de réflexion.

Joséphine Claude Haba précise qu'elle n'est pas opposée au principe d'un référendum. Elle souhaite toutefois revenir au thème principal de la rencontre, soit l'avenir de l'association, et demande que les autres propositions soient également présentées.

Laurence, membre du RÉEL, répond concernant la légitimité du mouvement. Elle précise que les membres du RÉEL ont été invités à présenter leurs constats et leurs pistes de solution. Elle souligne qu'ils ne se sont pas présentés de leur propre initiative, mais à la demande de l'AELIÉS.

Joséphine ajoute que, selon elle, la proposition ne provient pas d'un regroupement officiellement reconnu d'étudiant.e.s. Elle questionne donc la légitimité du RÉEL et demande sur quelle base celui-ci intervient. Elle souhaite qu'un document soit présenté afin de clarifier cette légitimité.

Aboubakar indique ne pas comprendre en quoi l'intervention du RÉEL est utile ni sur quelle base le mouvement est légitime. Il demande également au nom de qui les membres du RÉEL prennent la parole.

La présidence d'assemblée rappelle que la discussion doit porter sur le référendum.

Axelle Ludivine demande ce que cette fusion apporterait concrètement. Elle indique avoir l'impression que le projet demeure au stade d'idées générales et qu'il n'est pas encore suffisamment clair pour être soumis à un référendum.

Laurence Vaillancourt précise que ce n'est pas le RÉEL qui organiserait le référendum, mais bien l'AELIÉS. Elle ajoute que, si les membres souhaitent proposer des amendements, le moment est venu de les présenter.

Laeticia demande qui est désigné par « l'AELIÉS » lorsqu'il est mentionné que le référendum serait organisé par l'association, puisque les membres ne le savent pas nécessairement. Elle soulève également une question concernant la formulation liée à la restructuration.

Il est répondu que, dans ce contexte, « l'AELIÉS » désigne le conseil exécutif.

Laurence explique que certains membres ont quitté le comité de restructuration parce qu'ils ne souhaitaient plus passer par le processus interne de l'AELIÉS. Elle mentionne notamment des enjeux liés à la mise en demeure, à des allégations de fraude et à des allégations de harcèlement. Elle précise qu'ils souhaitaient se dissocier de ce processus et des enjeux de légitimité qui y étaient associés.

Mathilde Kuitché soulève un point d'ordre concernant le déroulement de la rencontre et la participation des étudiant.e.s.

Caroline répond que l'ordre du jour a été proposé au conseil d'administration, ce qui explique le cadre de discussion retenu pour la rencontre.

Judith Rodrigue indique que les échanges semblent se prolonger sans qu'aucun amendement ni aucune nouvelle proposition ne soit présenté. Elle invite donc les membres à formuler des amendements ou des propositions concrètes afin de faire avancer la discussion.

Thomas Harton demande si les membres peuvent proposer des amendements.

Étienne Proulx propose un amendement à la proposition 1 visant à retirer le troisième élément de celle-ci.

Que le comité de regroupement mandaté par le conseil d'administration produise un document complet présentant une évaluation comparative des options disponibles quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assorti de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, et que ce document soit soumis aux membres de l'AELIÉS avant la tenue de tout référendum.

Laeticia demande s'il est possible de proposer d'autres amendements.

La présidence d'assemblée explique que les membres doivent d'abord se prononcer sur l'amendement en cours. Elle précise que des sous-amendements peuvent également être proposés, à condition qu'ils portent sur l'amendement actuellement discuté.

Zanfongnon Serge Eric pose une question de nature juridique.

Laeticia demande pourquoi il faudrait voter à ce moment-ci, puis indique avoir obtenu sa réponse.

Zanfongnon Serge Eric demande des précisions sur la faisabilité du référendum. Il souhaite savoir si les règlements généraux de l'AELIÉS et les statuts de la CADEUL prévoient des dispositions particulières à cet égard.

Élise Thiboutot demande si un amendement peut modifier l'ensemble de la proposition, puisqu'un amendement ne devrait normalement pas changer complètement le sens de la proposition initiale.

La présidence d'assemblée répond qu'elle comprend l'amendement comme une modification partielle de la proposition. Elle demande à Étienne de confirmer si c'est bien le cas.

Étienne confirme que son amendement ne vise pas à supprimer la proposition 1, mais plutôt à la modifier.

Élise Thiboutot indique alors que, selon elle, l'amendement n'est pas pertinent à ce stade.

Étienne propose donc que son amendement soit plutôt formulé comme un ajout à la proposition.

La présidence d'assemblée demande à Étienne de rappeler le libellé de son amendement.

Étienne indique qu'il croyait que le RÉEL correspondait au comité de restructuration.

Laurence répond que c'est effectivement le cas.

Étienne propose l'amendement suivant :

Que le RÉEL, mandaté par le conseil d'administration, produise un document complet présentant une évaluation comparative des options disponibles quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assortie de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, et que ce document soit soumis aux membres de l'AELIÉS avant la tenue de tout référendum.

Le président de l'AELIÉS propose un sous-amendement afin qu'un membre du conseil exécutif siège également au sein du RÉEL.

Salua Dramé pose une question concernant le mandat du comité de restructuration, qui serait chargé de préparer un document.

Amendement 1 modifié à l'amiable: Que le REEL mandaté par le CA produise un document un document complet présentant une évaluation comparative des options disponibles quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assorti de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, avant que

l'AELIÉS tienne un référendum à l'automne 2026 auprès de ses membres portant sur le regroupement de l'AELIÉS avec la CADEUL pour la formation d'une seule association étudiante.

Mohammed propose une résolution (sous-amendement) que le RÉEL soit accopagné d'un membre non révocable du conseil exécutif afin de produire un document complet

Appuyé par Amadou

Résolution CA-2026-04-07/06

Valérie rappelle que des difficultés similaires avaient été rencontrées avec le CoRes et estime que la situation actuelle risque de reproduire les mêmes problèmes.

Mohamed indique que les parties semblent rechercher un objectif commun. Selon lui, elles pourraient parvenir à s'entendre afin de développer une vision commune et de légitimer la démarche.

Laurence précise que, dans le cadre de la production du document demandé, le conseil exécutif de l'AELIÉS serait évidemment consulté. Elle ajoute toutefois que l'intégration formelle d'un membre du conseil exécutif au sein du RÉEL pourrait recréer les mêmes difficultés.

Mohamed répond qu'il souhaite travailler avec le RÉEL et qu'il n'est pas là pour mettre des bâtons dans les roues. Il précise vouloir comprendre le déroulement du processus et être informé de ce qui se passe.

Laurence Paulin indique que l'objectif est d'obtenir une évaluation externe. Selon elle, l'intégration d'une personne issue de l'interne pourrait nuire à cet objectif et être contre-productive. Elle rappelle également que le principe de l'assemblée générale est de permettre aux membres de se prononcer.

Marianne Kerleau rappelle qu'un CoRes avait déjà été proposé et que celui-ci n'a pas fonctionné. Elle estime donc que le sous-amendement proposé n'est pas viable.

Jourdain Lokoussou soulève un point d'ordre et demande l'ajournement de la rencontre.

La présidence d'assemblée précise que le quorum est toujours atteint et qu'il n'y a donc pas lieu d'ajourner la rencontre pour ce motif.

Alexane Giguère demande la question préalable, considérant qu'il existe une contradiction dans les éléments discutés.

Hawa demande si l'AELIÉS n'aurait pas le droit d'avoir une personne représentante au sein du RÉEL.

La présidence d'assemblée rappelle que les membres doivent maintenant voter sur l'ajout du sous-amendement.

43 personnes pour prêtent à voter sur le sous-amendement

4 Personnes contre le vote sur l'amendement sur le sous-amendement

Voter sur le sous-amendement

15 personnes sont pour l'ajout du membre

Zéro personne qui s'abstienne

Proposition du sous-amendement adoptée à la majorité

Que le RÉEL produise un document un document complet présentant une évaluation comparative des options disponibles quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assorti de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, avant que l'AELIÉS tienne un référendum à l'automne 2026 auprès de ses membres portant sur le regroupement de l'AELIÉS avec la CADEUL pour la formation d'une seule association étudiante.

Alexane Giguère indique qu'il pourrait y avoir d'autres propositions et souhaite proposer un sous-amendement.

Caroline Sayyad explique que la discussion porte actuellement sur l'amendement en cours. Elle précise que les échanges doivent donc se limiter à la question de savoir si le RÉEL doit être mandaté par le conseil d'administration.

Alexane Giguère réitère sa volonté de proposer un sous-amendement.

Caroline Sayyad rappelle que la discussion porte déjà sur l'ajout ou non de la mention selon laquelle le RÉEL serait mandaté par le conseil d'administration.

Étienne Proulx indique comprendre que l'amendement 1 vise à modifier la proposition initiale, et que la discussion porte maintenant sur la possibilité de modifier ou non cet amendement.

La présidence d'assemblée précise que l'amendement actuellement discuté porte uniquement sur cet élément.

Salia Dramé indique qu'il faudrait d'abord présenter les différentes solutions.

La présidence d'assemblée rappelle que l'objectif de l'assemblée extraordinaire est de se prononcer sur la tenue d'un référendum.

Alexane Giguère demande si son sous-amendement sera soumis au vote.

La présidence d'assemblée répond que cela sera traité plus tard.

Camille propose qu'un comité mandaté par l'AELIÉS produise un document complet

Appuyée par Laeticia

Stéphane Poirier veut abattre la proposition

Laeticia informe que c'est important d'avoir un comité externe

Marianne Kerleaux répète qu'ils étaient au comité cores et donc fusionner

Anaïs Berthiaume invite les membres à battre le sous-amendement

Laurence question préalable

La présidence d'assemblée demande le vote : que le comité mandaté par l'AELIÉS produise un document complet

42 personnes qui sont prêtes à voter sur le sous-amendement

Zéro Personnes qui ne sont pas prêtes à voter sur le sous-amendement

Proposition au vote sur le sous-amendement adopté à la majorité

19 Personnes pour la modification

26 Personnes contre le remplacement du RÉEL par le comité

Une Personne qui s'abstienne

Proposition adoptée à la majorité

Que le RÉEL mandaté par le CA produise un document complet.

Étienne Proulx demande il y a eu cinq interventions et donc demande la question préalable

Amendement 1 modifié à l'amiable: Que le REEL mandaté par le CA produise un document complet présentant une évaluation comparative des options disponibles

quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assorti de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, avant que l'AELIÉS tienne un référendum à l'automne 2026 auprès de ses membres portant sur le regroupement de l'AELIÉS avec la CADEUL pour la formation d'une seule association étudiante.

34 Personnes prêtes sur l'amendement

12 Personnes qui ne sont prêtes à voter sur l'amendement

29 Personnes pour l'amendement

11 personnes contre l'amendement

1 Personne qui s'abstien

L'amendement fait partie de la proposition

Charles-Émile Fecteau propose :

Que le REEL mandaté par le CA produise un document complet présentant une évaluation comparative des options disponibles quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assorti de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, avant que l'AELIÉS tienne un referendum.

Résolution CA-2026-04-07/07

Appuyé par Thomas.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Valérie explique que le référendum doit être accompagné de précisions.

Laurence explique qu'il est proposé d'appuyer l'amendement 2.

Élise Thiboutot précise qu'elle invite les membres à battre la proposition 1.

Étienne Proulx répond à Charles-Émile.

Thomas Harton indique qu'il votera en faveur de l'amendement, afin que les membres puissent s'informer sur les développements, les personnes impliquées et les enjeux liés à la fusion avant de procéder à un vote. Il souligne qu'il est nécessaire d'avoir un document complet.

Charles-Émile demande si l'amendement vise le rapport ou s'il vise à retirer la proposition portant sur la fusion.

La présidence d'assemblée répond que l'amendement vise à retirer toute la partie qui suit.

Laurence répond directement à Étienne et à Thomas. Elle précise que cela fait plusieurs mois que les membres demandent à être informés, et que c'est pour cette raison que la discussion a lieu aujourd'hui. Elle ajoute que, si Élise Thiboutot s'engage à inscrire ce point, il sera possible de poursuivre les démarches.

Laurence précise également que, pour le moment, le document porte sur la proposition de fusion. Toutefois, en l'absence d'une proposition claire concernant une nouvelle association étudiante, il est nécessaire de poursuivre les échanges, notamment avec le ministère.

Laeticia a une question l'amendement a été voté

La présidence d'assemblée répond que non le vote n'a pas été fait

Enlever la partie à l'automne 2026 …

Laeticia demande de passer à la question préalable

Voter sur le fait d'être prêt à voter

40 Personnes prêtent à voter

5 Personnes ne sont pas prêtes à voter

17 personnes votant pour enlever la partie du regroupement

29 Personnes votant contre le retrait de la mention de la date

11 Personne qui s'abstiennent

La proposition est adoptée.

Élise Propose d'ajouter « notamment » sur le regroupement

Amendement 3

Que le REEL mandaté par le CA produise un document complet présentant une évaluation comparative des options disponibles quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assorti de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, avant que l'AELIÉS tienne un référendum à l'automne 2026 auprès de ses membres portant notamment sur le regroupement de

l'AELIÉS avec la CADEUL pour la formation d'une seule association étudiante et que ce document soit soumis . Proposé par Elise Thiboutot et appuyé par Laurence Vaillancourt

Appuyé par Laurence

Judith demande le vote

26 Personne pour ajout du notamment

7 Personnes contre ajout du notamment

3 Personne qui s'abstienne

Amendement 3 adopté à la majorité

Amendement 3

Que le REEL mandaté par le CA produise un document complet, et que ce document soit soumis aux membres de l'AELIÉS avant la tenue de tout référendum, présentant une évaluation comparative des options disponibles quant à l'avenir de la représentation étudiante aux cycles supérieurs, assorti de leurs implications financières, organisationnelles et démocratiques, avant que l'AELIÉS tienne un référendum à l'automne 2026 auprès de ses membres portant notamment sur le regroupement de l'AELIÉS avec la CADEUL pour la formation d'une seule association étudiante.

Proposé par Elise Thiboutot

Appuyé par Laurence Vaillancourt

Amendement adoptée à l'unanimité

Charles-Émile Fecteau mentionne que les membres peuvent demander au conseil d'administration de poursuivre les réflexions.

Laurence tient à remercier les membres. Elle indique que celles et ceux qui souhaitent collaborer dans le cadre de ce nouveau mandat peuvent lui écrire.

Thomas Harton demande s'il existe une proposition 2, ou si celle-ci devient caduque étant donné l'adoption de la proposition 1.

Laurence confirme que la proposition 2 devient caduque.

Geneviève, directrice de la communauté étudiante, précise que la majorité des éléments présentés sont liés à la proposition adoptée. Elle souligne toutefois qu'il s'agit d'un document préliminaire.

Un membre souhaite savoir s'il y aura des votes afin de prendre une décision.

Mme Geneviève confirme qu'il y aura effectivement un vote.

Un membre demande si, à la session d'automne, ce sont les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ou ceux du premier cycle qui seront appelés à voter.

Coralie, présidente de la CADEUL, répond que ce sont les membres des cycles supérieurs qui seront appelés à voter. Elle précise qu'un référendum sera organisé afin d'assurer cette consultation, et que les discussions se tiendront avec les membres.

Elle ajoute que l'objectif est de revoir un modèle de gouvernance. Les discussions ne se tiendront pas uniquement entre les exécutifs des associations, mais également avec les membres concernés.

Un membre indique qu'il trouve décevant que les étudiantes et étudiants internationaux ne soient pas suffisamment représentés dans ces discussions et qu'ils risquent de ne plus avoir de voix.

Thomas Harton demande si la proposition devrait préciser que le document complet sera envoyé aux membres.

6. Varias

Charles-Émile Fecteau demande les membres de s'engager et que l'AELIÉS a besoin de ses membres

Marianne Kerleaux appuie ce que Charles-Émile vient d'informer que les CA ne sont pas comme ça d'habitude

7. Prochaine assemblée
8. Levée de l'assemblée

Proposé par Thomas

_____	_____
Charlotte Barry	Ingrid Avila Tiomo
Présidente d'Assemblée	Présidente de l'AELIES